

Annonces

Service annonces légales
legaleslesaffiches70@orange.fr

2018/06/045

EL COURTAGÉ

Société par actions simplifiée
au capital de 400 euros
Siège social : Lieu-dit La Faye
Registre du Commerce et des
Sociétés de BESANCON 814 314 415

Aux termes d'une décision de l'Associée unique en date du 30 mai 2018 :

La SAS AUDIT ASSURANCE COURTAGÉ France (AACF), ayant son siège social 27, rue Jean Jaurès à VESOUL (70000) a été nommée en qualité de Président de la SAS EL COURTAGÉ, en remplacement de Monsieur Eric LAMBERT, démissionnaire, et ce à compter de ce jour.

Aux termes de cette même décision, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social de la société EL COURTAGÉ antérieurement établi Lieudit La Faye à FOUCHERANS (25620) au 37, rue Grosjean à VESOUL (70000), à compter du 30 mai 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société EL COURTAGÉ, immatriculée au RCS de BESANCON sous le n°814 314 415 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de VESOUL.

Pour avis,
Le Président.

2018/06/029

OD MEL

SCI au capital de 300,00 euros
Siège social :
5, rue de Vy-les-Filain
70230 FILAIN
820 358 083 RCS

Suivant décisions de l'assemblée générale du 30 mars 2018, le siège social sera transféré 9, rue Georges STEPHENSON à RIOZ (70190). Les statuts seront modifiés en conséquence.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de VESOUL.

2018/06/041

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à BELFORT du 31 mai 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme :

Société par actions simplifiée

Dénomination :

TEAL

Siège : 30, rue des Commandos

2018/06/032

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SERMAMAGNY du 24 mai 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination sociale :

BOURQUIN MATHIEU SOUDURES

Siège social : SERMAMAGNY (90300)

27, rue d'Eloie

Objet social : Soudure et installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie ; Sous-traitance de ces activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Mathieu BOURQUIN, demeurant à SERMAMAGNY (90300) 27 rue d'Eloie, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BELFORT.

Pour avis,
La Gérance.

2018/06/035

SCP CREUSY - LEPARLIER

CARTIER- MENIER

Notaires associés

2, Place du Général de Gaulle
25110 BAUME LES DAMES

Les associés de la société dénommée JMMSEB Société civile au capital de 84.150,00 euros, ayant son siège social à VESOUL (70000) 96, rue Saint-Martin, identifiée sous le numéro SIREN 442 864 948 RCS VESOUL, ont décidé :

De transférer le siège social de ladite société avec effet au 30 mars 2018

Ancien siège : 96, rue Saint Martin 70000 VESOUL

Nouveau siège : 1 bis rue des Chenevrières 70000 PUSEY

Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de Commerce de VESOUL.

Pour avis,
Sophie LEPARLIER.

2018/06/030

Aux termes d'un procès-verbal du 26 mai 2018, l'associé unique de la SARL « Garage BOBILLIER » dont le siège social est à BUCEY-LES-GY (70700) - 5, route de Vesoul, immatriculée au RCS de Vesoul sous le n°

2018/06/027



Avis de publicité relatif
à une demande d'Autorisation
d'Occupation Temporaire
du Domaine Public
(art. L2121-4 du CG3P)

1. Objet de l'activité envisagée sur le domaine public

La Commune de Luxeuil les Bains a été sollicitée par une société pour l'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et l'exploitation d'une aire d'accueil d'autocaravanes.

2. Désignation de la parcelle concernée

La parcelle mise à disposition est située rue Gambetta face à l'étang de la poche. Une cartographie de la parcelle est jointe en annexe du présent avis.

Elle est d'une superficie de 5600 m². L'installation des équipements fera l'objet d'un plan d'implantation qui sera validé par les services de la Ville.

3. Durée d'occupation

L'occupation du domaine public est consentie pour une durée de 12 ans. A l'issue, il sera fait application des dispositions de l'article L1311-7 du code général des collectivités territoriales.

4. Montant de la redevance

Le montant de la redevance sera fixé conformément aux dispositions de l'article L2125-3 CGPPP.

La redevance annuelle qui sera versée à la Ville pour l'occupation du domaine public sera composée d'une part fixe et d'une part variable calculée sur le chiffre d'affaires annuel de l'activité.

5. Procédure à suivre pour une manifestation d'intérêt concurrente à celle liée à l'occupation envisagée

Les candidats produisent, à l'appui de leur proposition, les éléments suivants :

- une présentation de la structure assurant le portage en mettant en avant l'expérience acquise en matière de gestion d'aire d'accueil des autocaravanes ;
- un extrait Kbis de moins de trois mois de ladite structure ;
- une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée par le représentant de la structure porteuse du projet, dûment habilité à engager juridiquement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt ;
- un descriptif exhaustif du projet comprenant notamment les plans d'installation des équipements ainsi que l'identification précise des travaux préalables nécessaires à l'implantation des équipements ;
- un projet de grille tarifaire ;
- le compte d'exploitation prévisionnel de l'activité ;
- la proposition financière de l'opérateur en matière de redevance (parts fixe et variable)

6. Critères de jugement

8 JUIN 2018
LES AFFICHES HS
2018/06/060

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT - 70

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Par arrêté en date du 9 mai 2018, Monsieur René GROSJEAN, président de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Champagnay.

Monsieur Guy BOURGEOIS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 16 avril 2018.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de CHAMPAGNEY du lundi 4 juin au jeudi 5 juillet 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de Mairie :

- Lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Samedi et dimanche fermés

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Champagnay, les observations du public :

1. Le lundi 4 juin 2018 de 9 h à 12 h ;
2. Le samedi 23 juin 2018 de 9 h à 12 h ;
3. Le jeudi 5 juillet 2018 de 15 h à 18 h.

Plus d'information seront publiées sur les sites internet de la Commune et de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont, pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie de Champagnay ou par courrier à transmettre à Monsieur Guy BOURGEOIS, Commissaire enquêteur - Mairie - 70290 CHAMPAGNEY

2018/06/048

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VESOUL

Par jugement du 29 mai 2018, redressement judiciaire de :

SCIERIE SIMEC (SAS)
ZI du Tertre Landry
70200 LURE
RCS VESOUL : 531 905 313
Scierie

Administrateur : SELARL AJRS, 28, rue de la République, 25019 BESANCON CEDEX avec pour mission d'assister la société pour tous les actes relatifs à la gestion.

Mandatitaire judiciaire : M^e Flavien MARCHAL, ZA FROIDECONCHE, 70303 LUXEUIL-LES-BAINS CEDEX

Invite les créanciers à déclarer leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique www.crediteurs-services.com dans les 2 mois de la parution au BODACC.

Le Greffier.

2018/06/049

Et Pa

et Pa

10

DE LE

Suiva
date d
Claude
univers

Cons
testame
aux ter
verture
ment re
notaire
à mai 2018

taire rem
sine.

Oppo
droits p
intéressé
du régle
Émile T
(70200),
CRPCEN

la récept
dition du
du testam
ment.

En cas
sera soum
en posses

2018/06/045

S

DEM

et D

titula
15

Conformé
l'article L
avis est do
ci-après :

Territo
(H)

- section
Baillot », 33

- section
teau Gaillar

- section
min des Ba

Moyenn
DEUX MILLE
SIX EUROS

(2356,80 et
à la signatu
droits et fra

Tout pro